

Montréal, le 28 février 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information

[REDACTED],

Relativement à votre demande d'accès reçue le 28 février 2023, dont nous accusons réception, nous reproduisons ci-après les éléments visés par votre demande :

«Dans le cadre de la vérification diligente de la société CHES Special Risks Inc. (NEQ : 1173270035), nous désirons obtenir certaines informations relativement à l'état du dossier de la Société auprès de votre organisme.

Nous sommes mandatés pour obtenir toutes les informations sur toute instance ou plainte en cours au sein de votre organisme en ce qui concerne la Société ou une confirmation à l'effet que cette dernière est en règle auprès de votre organisme.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer par écrit s'il existe des dossiers présentement devant le Tribunal administratif des marchés financiers ainsi que le numéro de chaque dossier qui vous aurait été soumis en vertu de toute loi ou réglementation applicable incluant notamment la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* à l'encontre de ou relativement à cette Société.»

Après vérification, nous vous informons qu'il n'existe aucun dossier concernant la société CHES Special Risks Inc. (NEQ : 1173270035) présentement devant le Tribunal administratif des marchés financiers.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons de l'existence d'un recours à la Commission d'accès à l'information pour faire réviser une décision rendue suite à une demande d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M^e Sylvain Lippé

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
Tribunal administratif des marchés financiers